

Bulletin municipal

N° 36 Juin 2018

SOMMAIRE

p.2 :

- Édito
- Un événement à venir

p.3 :

- Bienvenue aux composteurs
- Déchèterie mobile

p.4-5 :

- Le budget de la commune

p.6 :

- Agriculture et écologie
- Communication de Familles Rurales

p.7 :

- Jumelage Flavy – Carthage
- Inscription pour le concours des maisons fleuries

p.8 :

- Nos joies et nos peines
- Permanences des maire et adjoints
- Valor
- Site de la mairie

THÉÂTRE À FLAVY

Le 26 mai en soirée, la compagnie TOPAZE, invitée par l'Association d'Animation Communale a fêté ses vingt ans d'existence en jouant à Flavy la pièce éponyme TOPAZE.

Une centaine de spectateurs ont pu applaudir les huit acteurs (c'est d'ailleurs un habitant de Flavy qui tenait le rôle-titre). Le président de l'A.A.C., Franck Gary, ne cachait pas sa satisfaction.

Qui dira encore que la culture n'est pas présente en milieu rural ?



ÉDITORIAL

Avec le retour des beaux jours, reprennent de multiples activités qui peuvent poser des problèmes de réglementation ou de bon voisinage.

Aussi, je pense qu'il n'est pas inutile de rappeler, une nouvelle fois, quelques règles en vigueur, afin d'éviter tout litige, toute gêne et tout désagrément.

Respectons les horaires d'utilisation de machines bruyantes : de 9 h à 12 h et de 14 à 19 h, du lundi au samedi ; de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés.

Faire du feu est totalement interdit : deux ramassages de végétaux sont effectués chaque année par les ouvriers communaux, et une benne est à votre disposition chaque mois.

Les propriétaires de chiens dont les aboiements, par leur durée, leur répétition, leur intensité, portent atteinte à la tranquillité du voisinage s'exposent à une amende. Il est donc impératif qu'ils prennent les mesures nécessaires, surtout en cas d'absence : pensons que lorsque le temps s'y prête, chacun doit pouvoir ouvrir ses fenêtres en toute sérénité...

Quand vous envisagez à votre domicile des travaux soumis à la réglementation, n'hésitez pas à consulter le secrétariat de mairie qui vous renseignera et vous conseillera sur vos droits et vérifiera que vous êtes bien dans le cadre légal, afin que votre demande ne revienne pas refusée.

La sécurité dans la commune demande une constante attention : rejoignez l'équipe des « voisins vigilants » pour renforcer la solidarité communale et assurer un environnement tranquillisé. Nous avons mis en place une « commission sécurité » qui va assurer différentes tâches : l'installation des caméras de vidéosurveillance ; l'organisation du stationnement afin de régler les problèmes de circulation des piétons, des poussettes, des fauteuils roulants ; les mesures nécessaires au respect de la réglementation concernant la vitesse dans l'agglomération. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées...

Soyez assurés que la municipalité restera attentive à toujours maintenir et améliorer le cadre de vie des Flaviennes et des Flaviens. Je compte sur le sens civique de chacun pour que notre action ait le maximum d'efficacité, pour la satisfaction de tous.

Je vous souhaite un agréable été.

Danielle Lanco

UN ÉVÉNEMENT À VENIR

Dans le cadre du Festival EN VOIX

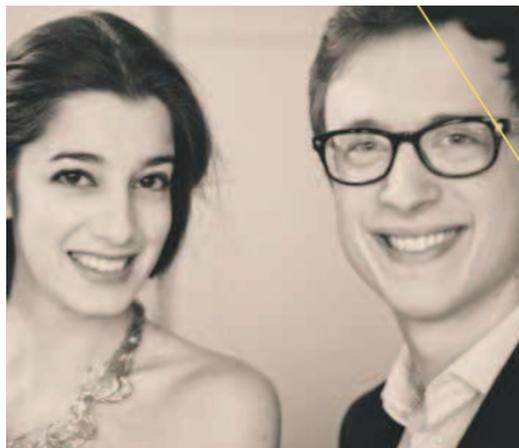
Le Théâtre Impérial de Compiègne part sur les routes des Hauts-de-France...

FLAVY-LE-MARTEL

2 décembre 2018

Duo chant et piano

Raquel Camarinha et Yoan Héreau



BIENVENUE AUX COMPOSTEURS

Notre commune et la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois sont engagées dans une démarche globale de développement durable par le biais du « Programme Local de Prévention des déchets ».

Aussi, afin de participer à la réduction des déchets sur notre territoire, vous pouvez désormais obtenir gratuitement un composteur individuel de 345 litres.

Si vous êtes intéressé, inscrivez-vous à la mairie afin d'être enregistré sur une liste d'attente : la prochaine distribution annuelle est prévue pour 2019 ; la distribution se fera dans l'ordre des inscriptions dans la limite du stock disponible.

À partir du mois de juin, des réunions d'information sur la pratique du compostage seront programmées dans votre commune.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information au :

Service Déchets Ménagers 0 800 012 600 (service et appel gratuit)

DÉCHÈTERIE MOBILE

Mise en place par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois

Après un léger retard, la déchèterie mobile organisée par la CASQ devient opérationnelle.

Nous pouvons vous annoncer sa venue à

FLAVY-LE-MARTEL le PREMIER LUNDI DE CHAQUE MOIS

Elle sera utilisable par les particuliers **de 11 à 15 HEURES** à partir du 4 juin (2 juillet, 6 août...)

Elle stationnera sur le **PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE**.

Elle disposera de containers sélectifs :

ENCOMBRANTS

GRAVATS

BOIS (sauf branches)

CARTONS

METAUX

Les produits dangereux et infectieux ne sont pas acceptés : amiante, explosifs, seringues, mercure, extincteurs, bouteilles de gaz, déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Collecte de mobilier et d'électroménager :

Sur rendez-vous téléphonique au service des déchets ménagers au
0 800 012 600 (service et appel gratuit)

Collecte systématique :

- Éco Déchets Diffus Spécifiques (produit dangereux)
- Huile minérale en bidon fermé de 5 litres maximum
- Huile végétale en bidon fermé de 5 litres maximum
- Piles, batteries, radiographies, cartouches d'encre.

La déchèterie mobile est réservée aux particuliers, mais **interdite aux professionnels** qui doivent se rendre à Clastres.

LE BUDGET COMMUNAL

Le budget comporte 2 sections (Fonctionnement et Investissement) obligatoirement équilibrées en recettes et dépenses.

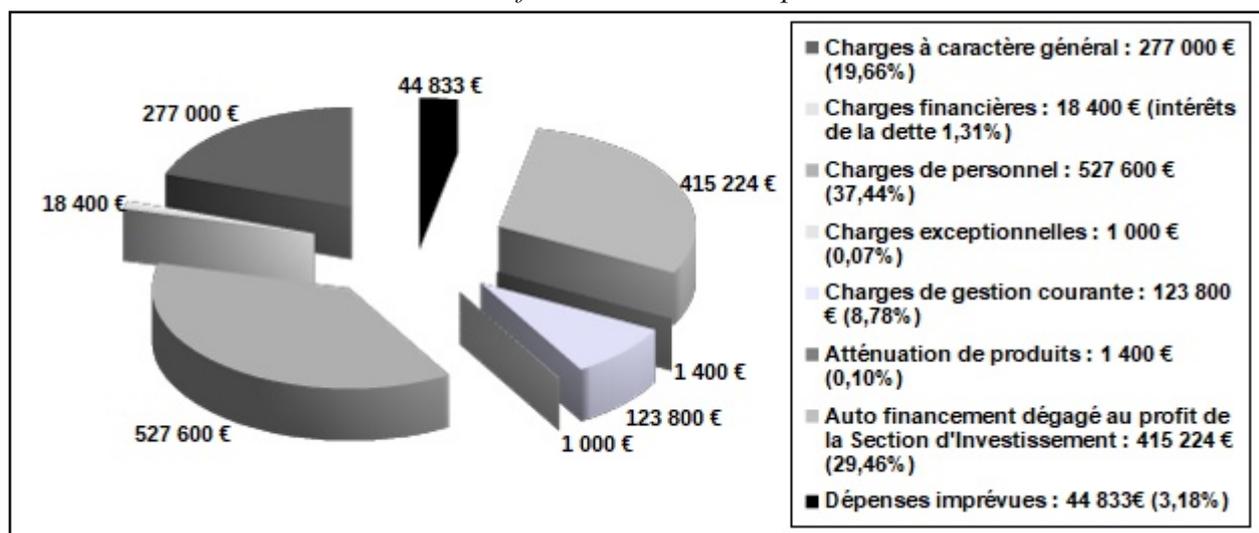
La section de fonctionnement comprend :

- en dépenses, les charges annuelles et permanentes d'intérêt local pour la collectivité : dépenses de personnel et frais de fonctionnement courants, charges financières liées au service de la dette, etc.

- en recette, les produits annuels réguliers de la collectivité, tels que le produit des impositions locales et les dotations versées par l'État, les revenus des immeubles, etc.

Budget primitif 2018 – Commune de FLAVY-LE-MARTEL

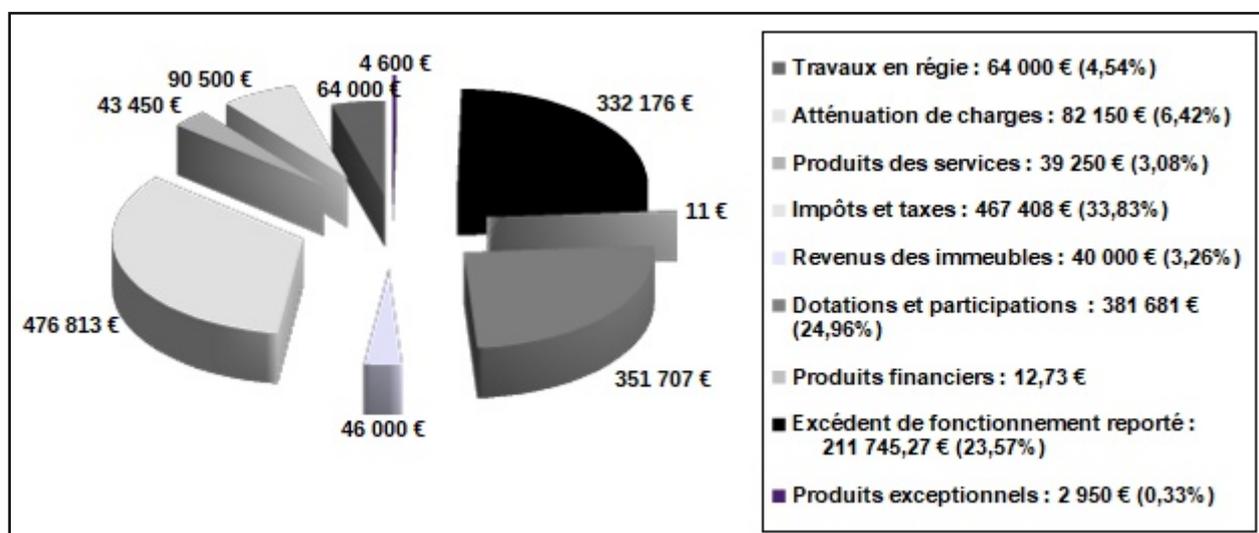
Section de fonctionnement - Dépenses



Total des dépenses réelles de fonctionnement : 1 409 257 €

Budget primitif 2018 – Commune de FLAVY-LE-MARTEL

Section de fonctionnement – Recettes



Total des recettes réelles de fonctionnement : 1 409 257 €

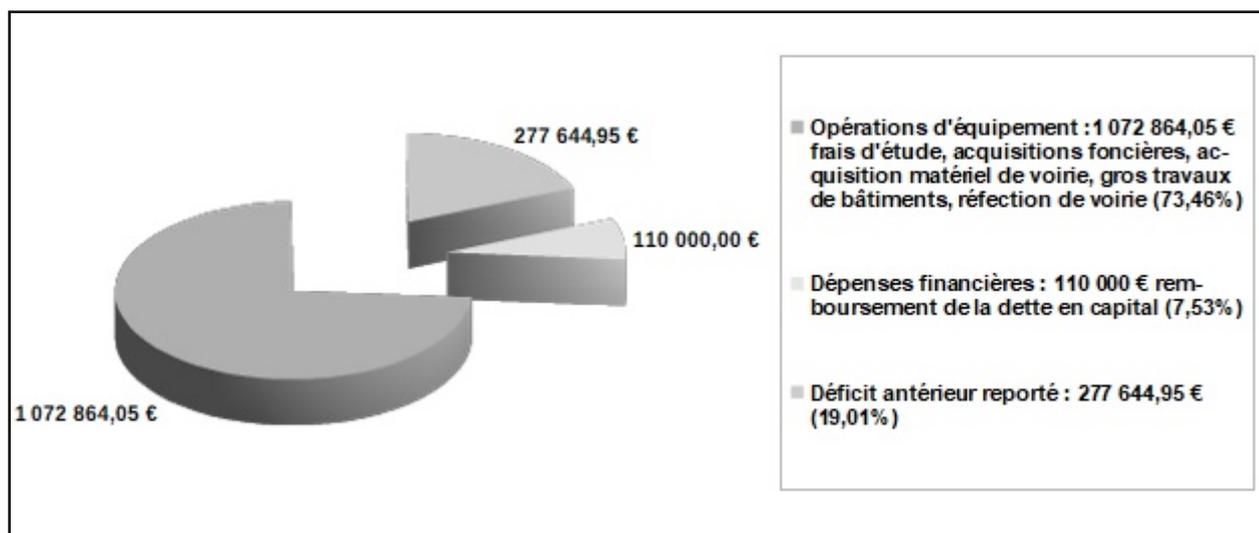
La section d'investissement concerne essentiellement des opérations non renouvelables à l'identique chaque année.

Elle comprend :

- en dépenses, les dépenses d'équipement ainsi que des dépenses financières, liées en particulier au remboursement de l'annuité en capital des emprunts contractés ;
- en recettes, des recettes temporaires ou ponctuelles, telles que le produit des emprunts ou des taxes ou subventions d'équipement perçues.

Budget primitif 2018 – Commune de FLAVY-LE-MARTEL

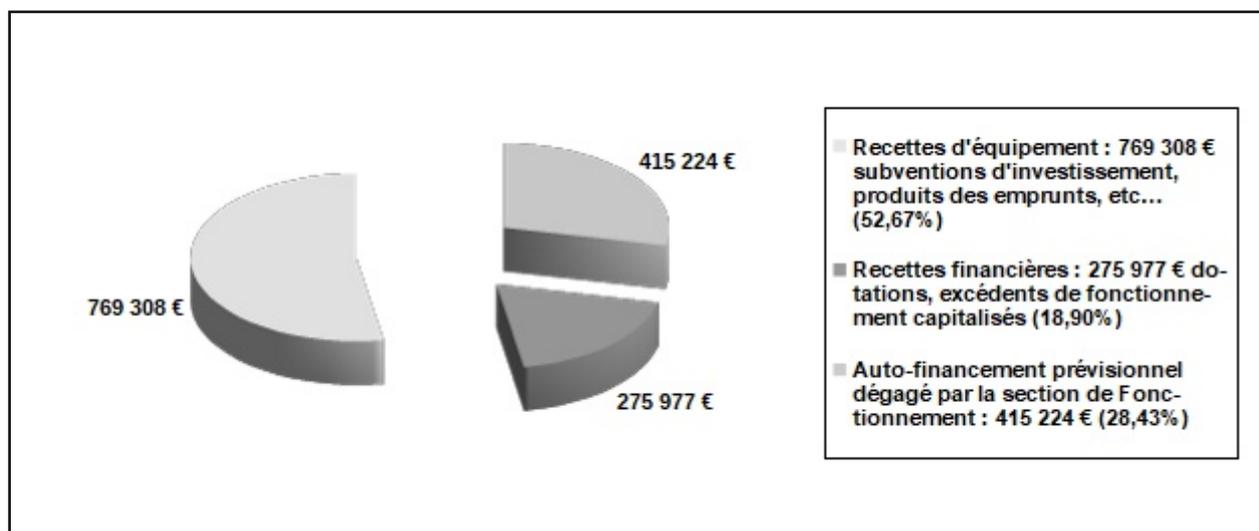
Section d'investissement – Dépenses



Total des dépenses réelles d'investissement : 1 460 509 €

Budget primitif 2018 – Commune de FLAVY-LE-MARTEL

Section d'investissement – Recettes



Total des recettes réelles d'investissement : 1 460 509 €

AGRICULTURE ET ÉCOLOGIE



Le saviez-vous ? Un maraîcher, domicilié à Flavy-le-Martel désireux de favoriser l'apiculture sur notre territoire, a pris contact avec les agriculteurs pour convenir d'un code de bonne conduite permettant de pratiquer les activités agricoles en améliorant le respect de l'environnement.

Ainsi, deux apiculteurs ont pu installer une quinzaine de ruches sur le territoire de la commune. Pour que les traitements soient le moins nuisibles possible à la bonne santé des abeilles, ils ne sont plus pratiqués sur leur domaine d'activité qu'après le coucher du soleil.

Le rôle des abeilles est resté longtemps méconnu, mais il est néanmoins prédominant sur la production agricole. En effet, ce sont elles qui pollinisent les plantes et leur permettent de se reproduire et d'évoluer. Sans les abeilles, de nombreuses espèces végétales disparaîtraient de nos assiettes.

L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES & ENVIRONS

Vous informe :

SORTIE AU ZOO D'AMIENS :

Le samedi 9 juin, départ à 9 heures place de l'église, arrivée près du quartier Saint Leu (matinée libre) et l'après-midi visite du zoo d'Amiens pour un retour vers 18 heures à Flavy.

Tarif adhérents et licenciés des clubs sportifs : adultes 15 € et enfants 10 €

Tarif non adhérents : adultes 20 € et enfants 10 €

FÊTE DE LA MUSIQUE : le samedi 23 juin.

En partenariat avec l'Association Les Biclounes : « Faites de la Musique » dans la cour de l'Association Familles Rurales, place de l'église. À partir de 20 heures, entrée gratuite, buvette et restauration sur place.

CENTRE DE LOISIRS DE JUILLET :

Du lundi 9 au mardi 31 juillet — Nombre de places limité à 16 enfants (4-6 ans) — Nombre de places limité à 48 enfants (6-11 ans) — Nombre de places limité à 12 enfants (12-14 ans) — Horaires du centre de loisirs : de 9 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30 — Possibilité de restauration le midi pour les enfants dont les parents travaillent — Au programme, jeux intérieurs, jeux extérieurs, activités manuelles, des rires, de la bonne humeur, de la couleur...

Journées d'inscriptions : Le lundi 28 mai, le lundi 4 juin et le vendredi 8 juin 2018 de 16 h 30 à 19 h, local de l'association à Flavy le Martel.

KERMESSE DU CENTRE DE LOISIRS :

Dimanche 29 juillet 2018

PROCHAINEMENT :

En septembre, brocante semi-nocturne et en octobre « atelier 1001 bûches ».

JUMELAGE FLAVY-CARTHAGE

Le 19 mars 1917, l'aviateur américain James Mac Connell, venu volontairement combattre pour la France, était abattu au Petit-Détroit.



Les Flaviens ne l'ont jamais oublié : en 2000, une stèle a été inaugurée par Monsieur Levert et le représentant de l'ambassade des États-Unis, en présence de membres de la famille de Mac Connell.

Le 19 mars 2017, nous avons commémoré lors d'une cérémonie officielle le centenaire de sa disparition.

À Carthage (Caroline du Nord), ville où il résidait, un musée lui est consacré.

Les contacts noués entre Flavy et Carthage se sont consolidés, et aujourd'hui, ils vont se concrétiser par la réalisation d'une convention de jumelage qui va ouvrir de nouvelles perspectives :

les écoles et le collège vont pouvoir participer à des actions communes entre les deux cités.



Un comité de jumelage va être créé afin de définir les projets et de travailler à leur mise en place. La première réunion aura lieu après le 10 juin : toutes les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en mairie pour y participer.

INSCRIPTIONS POUR LE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

POUR 2018

Le bulletin de participation ci-dessous est à remettre au secrétariat de la mairie avant le 13 juillet 2018 (à découper ou à reproduire).



Bulletin d'inscription
au concours des maisons fleuries

Nom — Prénom :

Adresse :

NOS JOIES ET NOS PEINES

Naissances

2 janvier : Léana CAILLE
25 janvier : Nélia BOLLENGIER
5 mars : Axel DAMIENS ISRAEL
09 avril : Yassmina LIEBENGUTH
10 avril : Daan HUTEREAU SZUPER
10 avril : Mélissa MUSZKALO
15 avril : Célia DEMAREST

Mariages

31 mars : M. GRISON Kévin
et Mme PIQUET Alexandra

12 mai : M. GUEDES David
et Mme BONNINGUES Amélie

Décès

6 janvier : Henri ANSELIN
8 janvier : Michel BIBAUT
17 janvier : René BIBAUT
22 janvier : Gérard LIENARD
24 janvier : Jean LOMBARD
5 février : Jean HEBERT
10 février : Renelle COCHET
18 février : Maria KUMOREK
21 février : Clotilde LONGUET
19 mars : Jacques DELETETE
26 mars : Marguerite PERSENT
12 avril : Carole LOBBE
15 avril : William BOUCHER
15 avril : Thi Ti BRANCQUART
24 avril : Maurice FLOQUET
2 mai : Yvette LESNE
3 mai : Denise EVRARD
6 mai : Roger FOSSE
18 mai : Anna CRETELLE
20 mai : Julie FLAJOLET

PERMANENCES

MAIRE – ADJOINTS

(DE 9 H 30 À 11 H 00)

2 – 3 juin : M. Patrick JULIEN
9 – 10 juin : M. Éric VAN ISACKER
16 – 17 juin : Mme Marie-Thérèse
GROGNET
23 – 24 juin : M. Régis LEFÈVRE
30 juin - 1er juillet : Mme Marie-
Thérèse GROGNET

7 – 8 juillet : Mme Danielle LANCO
14 – 15 juillet : Maire et Adjointes

1 – 2 septembre : M. Patrick JULIEN
8 – 9 septembre : M. Régis LEFÈVRE

VALOR

Valor est une association qui a un but social. Elle est fournie tout particulièrement par la banque alimentaire de Saint-Quentin. Tous les mois, des familles bénéficient d'un colis suivant leurs ressources. En cas de besoin, n'hésitez pas à prendre rendez-vous, en mairie, avec Mme Grognet.

SITE DE LA COMMUNE

Le nouveau site de la commune est actuellement en cours de construction. Il sera accessible par le lien suivant :

www.flavy-le-martel.fr